

## NOTICIA

PROCEDIMIENTOS DEMOCRACIA

Viernes, 3 de enero de 2020

# Recensement 2020 : la campagne en approche

Le recensement se déroulera sur notre commune du 16 janvier au 22 février 2020. Quatre agents recenseurs recrutés par la mairie se présenteront aux adresses sélectionnées par l'Insee (munis de leur carte officielle) afin de vous remettre vos identifiants pour vous faire recenser en ligne ou, en cas d'impossibilité, les questionnaires papier à remplir qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous. Les habitants concernés l'année en cours reçoivent un courrier de leur mairie pour les prévenir.

**Rappel : aucune information n'est recueillie par téléphone, le recensement est entièrement gratuit et vos informations personnelles sont protégées (seule l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires).**



### ***C'est Utile***

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. La connaissance précise de la répartition de la population sur le territoire et de son évolution permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population en matière d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite, etc.), de programmes de rénovation des quartiers, de moyens de transport à développer...

### ***C'est simple***

Un agent recenseur, recruté par votre mairie, vous remettra vos codes de connexion pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, il vous remettra des questionnaires papier qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

### ***C'est sûr***



Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Le traitement des questionnaires est mené de manière strictement confidentielle, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

## **LE RECENSEMENT SUR INTERNET : C'EST ENCORE PLUS SIMPLE !**

Plus de 60% des personnes recensées ont répondu en ligne en 2019. Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser à votre mairie ou vous rendre sur [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)  
Le recensement de la population est gratuit, ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.

## **saber más**

[Site officiel du recensement](#)